

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1378

AMENDEMENT

présenté par
Mme Besse et Mme Mansouri

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à remplacer l'expression anesthésiante « aide à mourir » par les mots qui disent la réalité des choses. Car nous parlons d'euthanasie. Nous parlons de suicide assisté. Nous parlons d'un acte qui consiste à donner la mort. Et voilà que, par un tour de passe-passe sémantique, on enveloppe cette rupture anthropologique dans un voile de douceur lexicale.